

CONDITIONS DE RESERVATIONS MAS DE REBOUL – 30430 BARAJC

LA RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'après notre accord et qu'après réception de votre contrat de réservation et de votre acompte. En cas de retard dans l'occupation de votre emplacement ou de votre location réservée, celui-ci sera retenu pour une période de 24 heures. Passé ce délai et en l'absence de lettre, e-mail ou fax émanant du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la réservation sera annulée sans aucun remboursement.

REGLEMENT DU SEJOUR Emplacement camping, Chalet et Mobil home

L'acompte correspond à 25% du montant total de votre séjour en cas de réservation faite plus d'un mois avant votre arrivée. Pour une réservation effectuée moins d'un mois avant votre arrivée la totalité du montant du séjour doit être envoyée. Le soussigné s'engage à nous envoyer le solde au plus tard 30 jours avant son arrivée. En cas de non paiement du solde dans ces délais, la réservation sera annulée sans restitution de l'acompte. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé

ARRIVEE - DEPART Emplacement camping

Votre emplacement sera disponible à partir de 12h le jour de votre arrivée et devra être libre avant 12h le jour de votre départ. Toute arrivée avant la date prévue exposera les campeurs à ne pouvoir occuper la place réservée. Les jours sont comptés de midi à midi. Le départ après midi sera compté comme un jour supplémentaire.

Chalet et Mobil home. Votre location sera disponible à partir de 16 h le jour de votre arrivée et devra être libre avant 10 h le jour de votre départ.

CAUTION LOCATION Une caution de 250 € par hébergement vous sera demandée à l'arrivée. Elle vous sera restituée à votre départ, après déduction éventuelle des frais de remise en état des lieux, ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. La somme de 70 € vous sera retenue si le locatif n'a pas été nettoyé le jour du départ.

RETARD & ANNULATION Emplacement camping, Chalet et Mobil home

Vous devez nous aviser au plus tôt, de tout retard afin de conserver votre droit de réservation. Le gestionnaire se réserve le droit de disposer de la place de camping et/ou de l'hébergement s'il restait sans nouvelle 24 h après la date d'arrivée prévue. L'annulation doit être effectuée par lettre recommandée. Si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant la date de début du séjour, l'acompte sera conservé par le camping. Si l'annulation a lieu à moins de 30 jours avant la date de début du séjour, la totalité du paiement restera acquise au camping.

ASSURANCE Il appartient aux campeurs et locataires de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

REGLEMENT INTERIEUR Le soussigné s'engage à respecter le règlement intérieur du camping qui lui sera remis à l'arrivée au camping.